



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2433

Texte de la question

VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Franck Marlin, pour le groupe UMP.

M. Franck Marlin. J'espère, monsieur le président, que ma question intéressera l'opposition parlementaire car nos débats méritent mieux que son comportement indigne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le ministre, le drame qui s'est déroulé au lycée professionnel Louis-Blériot, à Étampes, a fait ressortir le problème de ces jeunes - je devrais dire de ces voyous - qui ont le statut de lycéen mais qui viennent dans un établissement scolaire non pas pour apprendre mais pour perturber les cours, voire pour agresser les autres. Il s'agit fort heureusement d'une minorité, mais trop souvent concentrée dans une même structure scolaire, que certains appellent pudiquement " publics particuliers " et que la communauté éducative qualifie même d'asociaux ou d'ascolaires.

Il est impératif de veiller à ce que celles et ceux qui souhaitent apprendre puissent le faire normalement et à ce que celles et ceux qui enseignent dans des conditions difficiles puissent travailler dans la sérénité.

Il est du devoir de l'éducation nationale d'apporter des réponses concrètes à celles et ceux qui n'ont plus rien à faire dans le circuit scolaire traditionnel, en faisant en sorte qu'ils soient pris en charge dans des structures spécifiques, de type internats, pour réapprendre que la vie en société impose le respect de certaines règles et de certains devoirs.

Quelles réponses entendez-vous, monsieur le ministre, apporter à ce problème majeur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Marcel Dehoux. Des suppressions de postes !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Marlin, j'ai rencontré hier une enseignante très courageuse, malgré l'épreuve physique et morale qu'elle a subie. J'ai bien entendu assuré Mme Montet-Toutain de la solidarité nationale, tout en envisageant avec elle son avenir, sachant qu'elle a toujours la passion d'enseigner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Elle le mérite !

J'ai reçu ce matin le rapport des inspecteurs généraux. Leurs conclusions font état de deux constatations : il n'y a pas eu de faute caractérisée ni des services académiques ni de l'établissement.

M. Yves Bur. Il n'y a jamais de faute !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais il y a, en revanche, dans cet établissement des incivilités, des absentéismes, voire des menaces. C'est pourquoi j'y ai nommé, dès le 3 janvier, un proviseur adjoint et plusieurs assistants pédagogiques.

M. Maxime Gremetz. Responsable mais pas coupable !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs, il conviendra d'améliorer l'offre de formation de cet établissement.

M. Maxime Gremetz. Il n'y a jamais de responsable !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais nous ne pouvons obtenir de réels résultats que si nous changeons notre façon de gérer les établissements scolaires.

M. Yves Bur. Ce n'est pas demain la veille !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par exemple, il ne faut pas laisser ce lycée dans l'incertitude quant à sa reconstruction. Plus généralement, il convient de mieux expliquer le règlement intérieur en début et tout au long de l'année, de le faire respecter et de sanctionner ceux qui ne le respectent pas. De même, il faut faire mieux travailler ensemble les services de l'État - la police, la gendarmerie, la justice, l'éducation nationale.

C'est dans cet esprit, monsieur Marlin, que la circulaire de 1998 sur la violence en milieu scolaire va être réécrite, afin de constituer un vrai guide pratique à l'intention des enseignants.

Mesdames et messieurs les députés, les jeunes ont besoin de repères...

M. Gérard Bapt. Avec vous, ils sont servis !

M. Henri Emmanuelli. Ils ont le CNE maintenant !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...donc à la fois de récompenses et de sanctions. Les enseignants ont, eux, besoin d'encouragements et de soutien, et les chefs d'établissement de notre confiance. Ma responsabilité est de satisfaire ces attentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2433

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 janvier 2006